

DEMANDE DE REPORT DE L'INSTRUCTION

Article 45 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Conformément à l'article 45 du Règlement du Tribunal, la Demande de report doit être présentée au président du Tribunal ou au juge qu'il désigne **au moins 10 jours avant** la date fixée pour l'instruction. Elle n'est accordée que pour un motif sérieux. Le consentement des parties n'est pas en soi un motif suffisant pour accorder le report.

La Demande de report formulée moins de 10 jours avant la date fixée pour l'instruction ne peut être accueillie que dans des circonstances exceptionnelles.

MARCHE À SUIVRE

NOTIFICATION

Vous devez notifier votre Demande de report à toutes les autres parties au dossier. La notification peut, par exemple, être faite par courrier recommandé, par service de messagerie (Purolator, UPS, etc.) ou par huissier.

DÉPÔT AU GREFFE

Comme précisé à la [Directive du Tribunal des droits de la personne](#), vous devez déposer deux exemplaires papier de votre demande de report, accompagnée de la preuve de sa notification aux autres parties, au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande est formée et qui est indiqué sur les actes de procédure.

Ce document doit aussi être transmis au Tribunal sur un support technologique. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés par le Tribunal, au besoin.

DÉPÔT AU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Vous pouvez déposer votre Demande de report de l'instruction auprès du Greffe numérique judiciaire du Québec. Pour utiliser cette option, visitez : <https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/en/Accueil>.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

- Le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro.
- Le présent formulaire doit être imprimé **au recto uniquement**.

1 DISTRICT ET NUMÉRO DE DOSSIER

Indiquez le district judiciaire et le numéro de dossier qui sont indiqués sur les actes de procédure qui vous ont été notifiés.

2 IDENTIFICATION DES PARTIES

Indiquez le prénom et le nom de chacune des parties tels qu'indiqués dans la demande introductive d'instance.

3 CONTENU DE LA DEMANDE

- Complétez la phrase introductive à l'aide du menu déroulant.
- Indiquez la date qui était fixée pour l'instruction.
- Indiquez les motifs pour lesquels votre demande de report de l'instruction devrait être accordée et joignez les pièces justificatives au soutien de votre demande (ex. : un certificat médical, un billet d'avion, etc.).
- Signez la demande de report.

4 DÉCLARATION SOUS SERMENT

Indiquez votre adresse complète.

Procédez à la signature de la déclaration devant une personne habilitée à recevoir un serment (ex. : un avocat, un commissaire à l'assermentation, un greffier).

5 AVIS DE PRÉSENTATION

Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis.

Indiquez la date à laquelle la demande sera présentée en vous référant aux dates indiquées sur notre [site internet](#) pour le rôle de gestion mensuel.

Signez l'avis de présentation.

6 ENDOS

La plupart des informations s'enregistrent automatiquement dans l'endos lorsque vous remplissez le présent formulaire. Ainsi, vous n'avez qu'à indiquer votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

Vous devez brocher l'endos au dos de votre demande de remise.

1 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SELECTIONNEZ

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
Greffes de la Cour du Québec

N° de dossier :

2

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

DEMANDE DE REPORT DE L'INSTRUCTION

Article 45 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

3 À L'UN DES HONORABLES JUGES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE,

La partie SELECTIONNEZ expose ce qui suit :

L'instruction a été fixée le _____
Date de l'instruction ayant été fixée

La partie SELECTIONNEZ demande que l'instruction soit remise à une date ultérieure pour la ou les raisons suivantes :

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande de report de l’instruction ;

AUTORISER le report de l’instruction à une date ultérieure;

LE TOUT, sans les frais de justice.

SIGNATURE	SIGNATURE	SIGNATURE
MENU DÉROULANT 1	MENU DÉROULANT 2	MENU DÉROULANT 3
Signé à _____, Ville	Signé à _____, Ville	Signé à _____, Ville
le _____ Date	le _____ Date	le _____ Date
_____	_____	_____

4

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e)

domicilié(e) et résidant au

Prénom et nom

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province

Code postal

affirme solennellement que tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

Et j'ai signé à

Ville

Signature

Assermenté(e) devant moi,

À

Ville

, le

Date

Avocat / Greffier / Commissaire à l'assermentation

Nom en lettres moulées

5

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Prénom, nom et adresse complète

Soyez avisé que la présente demande pour obtenir le report de l'instruction sera présentée pour adjudication lors d'une de gestion tenue le _____. À défaut, le Tribunal fixera la date et le lieu de présentation retenus et en avisera les parties.

À

Ville

, le

Date

Signature

Nom en lettres moulées

No :

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffé de la Cour du Québec)
DISTRICT DE SELECTIONNEZ

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

DEMANDE DE REPORT DE L'INSTRUCTION

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :